

**Vue cycle du programme des cours**

		B1	Or	Th	Pr	Au	Cr
<b>Cours obligatoires (B1 : 15Cr)</b>							
PHYS0071-1	<i>Bases expérimentales de la physique nucléaire et détection des rayonnements</i> - Laurent DREESEN	B1	TA	20	-	-	<b>2</b>
PHYS0072-1	<i>Détection nucléaire</i> - David STRIVAY	B1	TA	10	8	-	<b>2</b>
MCER0214-1	<i>Radiochimie</i> - Thibault GENDRON	B1		8	-	-	<b>1</b>
MCER0007-1	<i>Radiobiologie cellulaire et humaine : histopathologie et biochimie, Partie théorique</i> - Chantal HUMBLET, Philippe MARTINIVE	B1		10	-	-	<b>1</b>
SCER0073-1	<i>Analyses INES</i> - Véra PIRLET	B1	TA	2	6	-	<b>1</b>
SCER0074-1	<i>Transport de matières radioactives</i> - Christophe KARASINSKI	B1	TA	8	-	-	<b>1</b>
SCER0075-1	<i>Calcul de blindage</i> - Pierre DUCHATELET	B1	TA	4	4	-	<b>1</b>
SCER0076-1	<i>Législation</i> - Pierre DUCHATELET	B1	TA	8	-	-	<b>1</b>
SCER0077-1	<i>Dosimétrie et principe ALARA</i> - Pierre DUCHATELET	B1	TA	4	4	-	<b>1</b>
SCER0078-1	<i>Radioprotection pratique</i> - Pierre DUCHATELET	B1	TA	6	6	-	<b>1</b>
SCER0079-1	<i>Techniques de décontamination</i> - Amran CHAMLAL	B1	TA	4	-	-	<b>1</b>
SCER0080-1	<i>Gestion des déchets radioactifs</i>	B1					<b>1</b>
	- Déchets radioactifs d'origine médicale - Véra PIRLET		2	2	-		
	- Déchets radioactifs d'origine industrielle - Amir HUSHYAR		4	-	-		
SCER0081-1	<i>Visites d'installations nucléaires</i>	B1					<b>1</b>
	- Installations médicales et de recherche - Véra PIRLET - [8h Vis.]		-	-	[+]		
	- Installations industrielles - Pierre DUCHATELET - [8h Vis.]		-	-	[+]		

*Remarque* : dans les mois à venir, un nouvel arrêté royal régissant le domaine de la radioprotection devrait voir le jour en Belgique afin de répondre aux exigences de la directive européenne fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants (2013/59/EURATOM du 5/12/13). L'arrêté royal devrait définir également un programme de formation moins ambitieux pour les officiers de radioprotection (RPO) (anciennement préposé à la surveillance). Une formation appropriée d'un nombre d'heures encore non défini sera exigé. Des modules de cours pourraient être créés afin de répondre aux dispositions du futur règlement en ce qui concerne la formation des RPO. Ces modules de cours seraient disponibles pour tout public désireux de répondre aux futures exigences réglementaires et obtenir leur qualification en tant qu'officier de radioprotection sur un site particulier.